

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRÉSENTATION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Élection complémentaire de 4 juges suppléants au Tribunal cantonal – Législature 2025-2029
(1^{er}-2^e tour)**

1. Préambule

Le Tribunal cantonal est l'autorité judiciaire supérieure du canton. Il assume un double rôle d'autorité juridictionnelle et de direction de l'Ordre judiciaire vaudois (OJV). Conformément à l'article 131 de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 (Cst-VD) et aux articles 154 et suivants de la loi sur le Grand Conseil du 8 mai 2007 (LGC), la Commission de présentation est chargée de préavisier l'élection des juges suppléants au Tribunal cantonal.

Pour la législature 2025-2029, la dotation maximale du Tribunal cantonal en juges suppléants est fixée à 10 postes, contre 7 pour la législature actuelle, selon le décret adopté par le Grand Conseil le mardi 30 avril 2024. 5 juges cantonaux suppléants ont sollicité leur réélection selon le préavis du Conseil de la magistrature du vendredi 28 juin 2024. Néanmoins, une juge cantonale suppléante et un juge cantonal suppléant n'ont pas sollicité leur réélection pour la prochaine législature. Le mardi 10 septembre 2024, ces 5 juges cantonaux suppléants ont été réélus devant le Grand Conseil.

L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation à l'élection complémentaire de 4 juges suppléants au Tribunal cantonal pour la législature 2025-2029, qui débutera le 1^{er} janvier 2025 et se terminera le 31 décembre 2029.

Initialement, il fallait repourvoir 5 postes de juges suppléants par une élection complémentaire. Cependant, seulement 4 personnes sont présentées à cette élection complémentaire. De plus, l'un des 5 juges suppléants réélus, Monsieur Alexandre Tinguely, a été élu juge cantonal en date du mardi 29 octobre 2024. Ce qui implique que la Commission de présentation devra d'ici la fin de l'année publier une nouvelle annonce recherchant 2 juges cantonaux suppléants.

2. Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie le mercredi 9 octobre 2024, à la Salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne pour traiter de ce préavis. Elle était composée des députées et députés suivants : Mesdames Sabine Glauser Krug, Monique Hofstetter, Joëlle Minacci, Graziella Schaller, Muriel Thalmann (Vice-présidente) ; Messieurs Nicolas Bolay (Président), Alexandre Démétriadès, Olivier Petermann et Jean-Marc Udriot.

Comme le prévoit, l'article 47, alinéa 2 de la loi sur le Conseil de la magistrature du 31 mai 2022 (LCMag), la Commission de présentation peut demander à une délégation du Conseil de la magistrature d'être présente lorsque la Commission procède à la seconde audition des candidats. La commission a donc eu le privilège d'être accompagnée dans ses auditions et réflexions par Monsieur Alex Dépraz, Président du Conseil de la magistrature.

Monsieur Fabrice Lambelet a tenu les notes de séance et a rédigé la synthèse avec compétence et efficacité, ce dont nous le remercions très chaleureusement.

3. Travaux préparatoires

La commission a procédé à l'habituelle mise au concours du poste dans la Feuille des avis officiels (FAO). L'annonce a été publiée le mardi 11 juin 2024 dans cette dernière. De plus, elle a décidé, en concertation avec le Conseil de la magistrature, de publier cette annonce sur le site Internet de l'État de Vaud et sur LinkedIn.

À la fin du délai de dépôt des candidatures, soit le mercredi 10 juillet 2024, 8 personnes avaient déposé leur dossier de candidature, contenant à tout le moins une lettre de motivation, un curriculum vitae (CV), un extrait du casier judiciaire ainsi qu'un extrait des poursuites, auprès du secrétariat de la Commission de présentation. Leurs dossiers de candidature ont été, ensuite, transmis au Conseil de la magistrature.

En effet, en application des articles 25, alinéa 3, et 46 de la LCMag, le Conseil de la magistrature émet des préavis à l'intention du Grand Conseil sur les candidatures aux postes de magistrats élus par le Grand Conseil en vue de l'élection. Il vérifie les conditions d'éligibilité des candidats, puis évalue leur formation, leur expérience professionnelle, leurs connaissances juridiques et techniques ainsi que leurs qualités personnelles. Il auditionne les candidats, puis émet un préavis motivé, qu'il communique aux candidats intéressés. Le Conseil de la magistrature transmet les dossiers de candidature accompagnés de son préavis à la Commission de présentation, qui poursuit le processus de recrutement conformément à la LGC.

4. Examen des candidatures et préavis du Conseil de la magistrature

Tout d'abord, un premier examen des dossiers a été confié à une délégation de cet organe. Sur la base de cet examen, le Conseil de la magistrature a écarté une candidature. Conformément à l'article 27, alinéas 2 et 3 du règlement du Conseil de la magistrature du 31 mars 2023 (RCMag), la personne concernée en a été informée et a officiellement retiré sa candidature dans le délai de 5 jours qui lui a été imparti par le Conseil de la magistrature.

Ensuite, lors de sa séance plénière du lundi 23 septembre 2024, le Conseil de la magistrature a auditionné les 7 candidats restants à cette élection après un examen formel de leurs candidatures.

4 candidatures ont été préavisées positivement par le Conseil de la magistrature et 3 autres ont été préavisées négativement. Ces 3 candidats ont été informés du préavis négatif du Conseil de la magistrature et ont officiellement retiré leur candidature dans le délai de 5 jours prévu par l'article 27, alinéa 2 du RCMag.

Le Conseil de la magistrature a ensuite transmis son préavis motivé à la Commission de présentation. À la suite de ces retraits, il demeure donc 4 candidats en prévision de la seconde audition par la Commission de présentation pour ces postes de juges suppléants au Tribunal cantonal. Ces candidats sont les suivants :

1. Monsieur Karim Armand Hichri
2. Monsieur Bertrand Sauterel
3. Madame Mélanie Nasel
4. Madame Gaëlle Droz-Sauthier

1. Monsieur Karim Armand Hichri

Ce candidat bénéficie d'un baccalauréat universitaire ainsi que d'une maîtrise universitaire de l'Université de Lausanne (UNIL) en droit et d'un brevet d'avocat obtenu en 2008. Il bénéficie d'une expérience professionnelle diversifiée. Tout d'abord, il a été greffier auprès de différents tribunaux jusqu'en 2012, puis a travaillé au sein de l'Autorité de surveillance de la LPP et des Fondations de Suisse occidentale dès 2013 avant de partir en 2016 comme avocat et responsable de bureau à l'Association Inclusion Handicap.

2. Monsieur Bertrand Sauterel

Ce candidat est au bénéfice d'une licence en droit de l'UNIL (équivalente à une maîtrise universitaire) et d'un brevet d'avocat réussi en 1991. Il a effectué 5 années au Ministère public (MP) après avoir plaidé pendant 7 ans comme avocat. Par la suite, il a consacré l'entier de sa carrière comme magistrat : d'abord comme président d'un Tribunal d'arrondissement, puis en qualité de juge cantonal entre 2008 et 2022 ; année où il a pris une retraite anticipée.

3. Madame Mélanie Nasel

Cette candidate est au bénéfice d'une licence en droit de l'UNIL (équivalente à une maîtrise universitaire) et d'un brevet d'avocate. Elle a exercé comme greffière au sein de différents offices judiciaires du canton de

Vaud et au Tribunal fédéral depuis 2015, puis, en parallèle, comme magistrate puisqu'elle a été nommée Vice-présidente au Tribunal de prud'hommes en 2023.

4. Madame Gaëlle Droz-Sauthier

Cette candidate est au bénéfice d'une maîtrise universitaire en droit à l'Université de Fribourg (UniFR) obtenu en 2009 et d'un brevet d'avocate obtenu en 2013. Depuis lors, elle s'est consacrée à des activités judiciaires et académiques. Concernant ses activités judiciaires, elle a été greffière au Tribunal cantonal et au Tribunal administratif fédéral, cette candidate a exercé la fonction de magistrate auprès des Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) du canton du Valais de 2020 à 2022. Concernant ses activités académiques, elle est, depuis janvier 2023, maître-assistante à l'Institut de Recherche et de Conseil dans le Domaine de la Famille (IFF) de l'UniFR.

5. Examen des candidatures et préavis de la Commission de présentation

Après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de la magistrature envoyé au secrétariat de la Commission de présentation en date du mercredi 2 octobre 2024, les membres de la commission ont procédé à la seconde audition de ces 4 candidats en lice le mercredi 9 octobre 2024.

Les connaissances de l'environnement et la vision de la justice des candidats ont été abordées avec soin. Leur vision de l'activité du Tribunal cantonal a aussi fait l'objet d'une attention soutenue. La durée des différents entretiens a avoisiné les 30 minutes. Ces auditions ont permis de cerner la personnalité des candidats à cette élection dont les qualités d'indépendance ont été analysées avec toute l'attention requise. À la suite de ces auditions, la commission a décidé de formuler, à l'unanimité de ses membres, un préavis positif sur les candidatures de :

1. Monsieur Karim Armand Hichri

2. Madame Mélanie Nasel

3. Madame Gaëlle Droz-Sauthier

En revanche, elle a décidé de formuler, à la majorité de ses membres, un préavis positif sur la candidature de :

4. Monsieur Bertrand Sauterel

Pour établir son préavis à l'intention du Grand Conseil, la commission a retenu les 3 critères suivants.

Un premier critère concerne les aptitudes des 4 candidats. Celles-ci sont de 2 ordres : les qualifications (juridiques ou scientifiques) et l'expérience. En ce qui concerne les qualifications, comme l'a relevé le Conseil de la magistrature, les 4 candidats possèdent une licence ou une maîtrise universitaire en droit. Tous les 4 ont également un brevet d'avocat.

En ce qui concerne l'expérience, ils possèdent une expérience à plusieurs degrés de la justice comme l'a relevé le Conseil de la magistrature dans son préavis.

Un deuxième critère concerne les incompatibilités éventuelles. Il est constaté que les 4 candidats, de nationalité suisse et domiciliés dans le canton de Vaud, ont l'exercice des droits civils ; ils répondent donc aux exigences formelles posées par l'article 16, alinéas 1 et 2 de la loi d'organisation judiciaire du 12 décembre 1979 (LOJV). Ces candidats ont également produit un extrait du registre des poursuites de leur lieu de domicile attestant qu'ils ne faisaient l'objet de poursuite ni d'acte de défauts de biens. Enfin, ils ont produit un extrait de casier judiciaire qui est vierge pour ces 4 personnes.

Un troisième et dernier critère concerne les activités accessoires. Monsieur Bertrand Sauterel est président de la Commission fédérale d'estimation du 2^e arrondissement. Monsieur Karim Armand Hichri parle plusieurs langues : le français, le suisse-allemand, l'allemand l'anglais et le russe dont il suit d'ailleurs des cours à l'Université populaire de Lausanne depuis 2012. Il suit également une formation dispensée par l'Association Suisse pour la Formation des cadres (ASFC) en leadership depuis 2023 à Pully. Madame Gaëlle Droz-Sauthier est responsable du « Certificate of Advanced Studies » (CAS) en représentation de l'enfant à l'UniFR, membre du comité de l'Avocat-e-s de l'enfant Suisse, membre de la Commission interdisciplinaire et d'éthique pour la protection de l'enfance du canton de Vaud et, enfin, membre de l'Advisory Board. Madame Mélanie Nasel est membre de la Société suisse de droit pénal et des samaritains au Tribunal fédéral.

6. Conclusion

La Commission de présentation préavise positivement, à l'unanimité de ses membres, les candidatures de Mesdames Mélanie Nasel, Gaëlle Droz-Sauthier et de Monsieur Karima Armand Hichri et, à la majorité de ses membres, la candidature de Monsieur Bertrand Sauterel aux postes de juges suppléants au Tribunal cantonal pour la législature 2025-2029.

Les dossiers des candidates et des candidats sont à disposition des députées et des députés qui souhaitent en prendre connaissance et les consulter. Les dossiers sont en mains du Secrétariat général du Grand Conseil et seront disponibles, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Parlement.

Genolier, le 4 novembre 2024.

Le Président-rapporteur :
(signé) Nicolas Bolay